

Commission Communale d'Accessibilité de la Ville de Lyon

2^{ème} Rapport annuel d'activités (mi-2012/septembre 2013)

1. La Commission Communale d'Accessibilité.....	2
A. Historique et missions.....	
B. Composition de la CCA.....	2
C. Articulation avec le Grand Lyon	2
2. Bilan d'activité des travaux en séance plénière de la CCA (mi 2012/septembre 2013)	3
A. CCA du 20 novembre 2012	3
B. CCA du 27 mai 2013	3
C. CCA du 23 octobre 2013.....	3
3. Bilan des travaux de la CCA en groupes de travail	3
A. Accessibilité de la voirie et des espaces publics	4
B. Accessibilité du cadre bâti (Etablissements Recevant du Public municipaux) :	11
C. Autres groupes de travail issus de la CCA	13
4. Focus sur... l'accueil des petits-enfants porteurs de handicaps.....	14

Introduction

La ville de Lyon compte 479 000 habitants et s'étend sur 48km².

Elle est divisée en 9 arrondissements.

Elle est dirigée par un Conseil municipal de 73 membres dont 21 adjoint/es, dont une adjointe expressément déléguée aux handicaps.

Elle fait partie de la Communauté urbaine du Grand Lyon qui compte 58 communes et 1,3 million d'habitants. Le Grand Lyon a créé une Commission intercommunale d'accessibilité en décembre 2008.

La Ville de Lyon porte les valeurs de l'égalité, incarnées entre autres par l'obtention en 2011 du Label AFNOR Diversité. L'égalité entre les personnes dites valides et les personnes handicapées est un objectif fondamental de l'équipe municipale. La Ville de Lyon utilise toutes ses compétences pour développer l'accessibilité pour les personnes handicapées, accessibilité au sens physique mais aussi accessibilité à la vie en général de la Cité : immobilier (Etablissements Recevant du Public), emploi (signature d'une convention avec le FIPHFP en novembre 2011), culture (activités variées dans toutes les institutions culturelles municipales et sur nombre d'événements), projets urbains (voir plus loin), éducation (487 enfants handicapés accueillis dans les écoles publiques en 2010/2011, et 211 en CLIS ; 1500 enfants sensibilisés chaque année aux handicaps...), petite enfance (168 petits enfants différents - porteurs d'un handicap ou d'une pathologie chronique - accueillis en 2011 dans les crèches municipales et associatives: voir plus loin le focus final), sport (soutien au plus gros club français : « Handisport Lyonnais »...), etc.

Le présent Rapport est le 2^{ème} Rapport de la CCA de la Ville de Lyon. Le Rapport précédent a fait un bilan des années 2008/2012 puisque c'était le 1^{er} Rapport. Celui-ci va de mi-2012 à septembre 2013. Les prochains Rapports seront ensuite annuels: Lyon comme les autres villes se met ainsi en conformité totale avec la loi.

Le Grand Lyon vient de produire son 3^{ème} Rapport qui complète celui de notre Ville sur ses compétences propres : voirie et espaces publics, transports publics (gérés par le Sytral),

Etablissements Recevant du Public, logement (parc public et privé de l'agglomération lyonnaise). Ces thématiques ne seront donc pas abordées dans ce Rapport présenté par la Ville de Lyon.

1. La Commission communale d'Accessibilité (mi-2012 à septembre 2013)

A. Historique et missions

- **La Commission Extra Municipale d'Accessibilité (CEMA)** a été mise en place sous le mandat précédent dans le but de proposer une instance participative impliquant le tissu associatif en lien avec le handicap. Elle était le lieu d'informations, de réflexions, d'échanges et de propositions sur les questions d'accessibilité à la vie de la Cité (tant l'accessibilité physique que l'accessibilité citoyenne).
- Pour renforcer ce dialogue, et comme le prévoit l'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, disposition désormais codifiée à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités 2007/8547 2 Territoriales, **la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)** a été créée par délibération au Conseil Municipal du **17 décembre 2007**, présentée par Sylvie Guillaume, Adjointe aux Affaires sanitaires et sociales et à la Solidarité.
- Suite à la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, la Commission Communale d'Accessibilité a - par **délibération du 2 avril 2012** - repositionné ses missions en complémentarité et dans le respect du principe de subsidiarité :
 - dresser chaque année le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti municipal existant et des espaces publics municipaux,
 - être un espace de dialogue et de concertation pour l'accessibilité à la vie citoyenne pour les personnes en situation de handicap sur le territoire lyonnais.
 - participer à la rédaction du Rapport annuel présenté en Conseil municipal et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le Rapport présenté au Conseil municipal est transmis au Préfet du département, au président du Conseil général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport,
- Il est à noter que **plusieurs arrondissements ont des commissions locales d'accessibilité** animées par les élu/es des arrondissements délégués aux handicaps et qui réunissent les représentants des associations locales et des habitants.

B. Composition de la CCA

En 2011/2012, un travail de refonte de la CCA, tant sur son organisation que sur une clarification de ses membres, a été mené. Il a abouti le 2 avril 2012 à la **délibération 2012/4376** qui répartit les membres en 3 collèges:

- Les représentant/es de la commune (15 élu/es dont un/e pour chacun des 9 arrondissements)
- Les associations de personnes handicapées et d'usagers (56 associations, ayant chacune nommé un/e représentant/e titulaire et un/e représentant/e suppléant/e, tendant à respecter la parité des membres, et souvent présents à deux lors des plénières de la CCA)
- Des expert/es (3 personnes).

L'actualisation des membres de la CCA a été votée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 2 avril 2012 et elle a été définie par arrêté du Maire (*voir liste en annexe*).

Le nombre des associations représentées a un peu augmenté car de nouvelles associations ont été créées à Lyon. Et le nombre d'élu/es a aussi un peu augmenté pour associer des élu/es directement concernés par leurs compétences (ex. sur les ERP ou sur la CIA).

C. Articulation avec le Grand Lyon

La Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) du Grand Lyon a été créée par vote du Conseil Communautaire le **15 décembre 2008**. Elle s'est organisée autour de 4 groupes de travail en lien avec ses compétences telles que le recensement des logements accessibles, de l'état de

l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, des transports, des ERP communautaires. Elle a ainsi contribué à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) et un Plan Intercommunal d'Accessibilité de la Voirie (PIAV).

Une articulation s'est progressivement faite entre les deux commissions, la CIA et la CCA, en fonction des compétences de chacune des collectivités.

La Ville de Lyon a donc repositionné les missions de la CCA dans la délibération du 2 avril 2012 (*en annexe*), en se recentrant sur l'état de l'accessibilité du cadre bâti municipal à travers les diagnostics d'accessibilité des ERP et le suivi de l'accessibilité des projets urbains du territoire de la ville. La CCA s'informe et travaille aussi sur tout ce qui peut concerner une ville inclusive en général.

En avril 2009, la CIA présidée par Gérard Claisse, Vice-président délégué à la Participation citoyenne du Grand Lyon, a par ailleurs acté la répartition suivante concernant les projets urbains entre la collectivité communautaire et ses collectivités membres :

- les projets ayant des impacts sur le territoire d'une seule commune peuvent être l'objet d'une consultation de la CCA de la commune concernée en lien avec les chefs de projets du Grand Lyon ;
- les projets ayant des impacts sur le territoire de plusieurs communes sont l'objet d'une consultation de la CIA du Grand Lyon.

2. Bilan d'activité des travaux en séance plénière de la CCA

Depuis la séance du 25 avril 2012 présentée dans le 1^{er} Rapport, 2 séances plénières se sont tenues au sein de l'Hôtel de Ville de Lyon.

Toutes les assemblées et nombreux groupes de travail font l'objet de comptes-rendus détaillés envoyés à tous les membres de la CCA et des dits groupes.

A. CCA du 20 novembre 2012 :

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux handicaps, Mme Thérèse Rabatel, il y avait 30 présents, 18 associations représentées, et 5 associations excusées.

Ordre du jour :

- l'état d'avancement des groupes de travail sur les espaces publics et projets urbains;
- l'emploi des travailleurs handicapés sur la Ville de Lyon ;
- un échange d'informations diverses dont l'organisation des visites réservées aux personnes handicapées pour la prochaine Fête des Lumières.

B. CCA du 27 mai 2013 :

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux handicaps, Mme Thérèse Rabatel, il y avait 23 présents, 17 associations représentées, et 11 associations excusées.

Ordre du jour :

- l'état d'avancement de l'accessibilité des ERP de la Ville de Lyon
- échange d'informations diverses : les subventions aux associations handicaps ; le CDCPH où siègent Mme Rabatel et nombre d'associations (Conseil départemental consultatif des personnes handicapées) ; le 6^{ème} festival Handica-Apicil de courts métrages sur les handicaps qui se tient à Lyon (dont l'Hôtel de Ville) ; le futur salon Handica de juin 2013 ; le courrier adressé par Mme Rabatel et M. Touraine aux Ministres M.Valls et Mme Carlotti pour une forte augmentation des amendes aux véhicules stationnés sur les trottoirs et passages piétons.

C. CCA du 23 octobre 2013 :

Sous la présidence de l'Adjointe déléguée aux handicaps, Mme Thérèse Rabatel, il y avait 39 présents, 19 associations représentées, et 6 personnes excusées.

Ordre du jour :

- l'état d'avancement des groupes de travail sur les espaces publics et projets urbains
- le 2^{ème} Rapport annuel de la CCA : présentation, discussion, amendements
- les activités sportives proposées par l'Association handisport lyonnais et le Comité du Rhône handisport.

3. Bilan des travaux de la CCA en groupes de travail

A. Accessibilité de la voirie et des espaces publics

Etant de compétence communautaire, l'accessibilité de la voirie et des espaces publics concerne principalement le Grand Lyon. Depuis sa création en 2009, la Commission Intercommunale d'Accessibilité a créé une sous-commission dédiée à la voirie et aux espaces publics.

Comme dit plus haut (partie 1.C), la Commission intercommunale d'accessibilité a partagé avec la Ville la concertation sur les projets urbains n'impactant que le territoire de la ville de Lyon.

La Commission Communale d'Accessibilité de Lyon, instance politique de concertation, comprend un groupe de travail « Espaces publics » qui se décline selon 2 types de réunion :

- le groupe de travail thématique, piloté par Mme Rabatel, Ajointe au Maire de Lyon déléguée aux handicaps, permet à l'ensemble des membres de faire un point d'avancement des projets étudiés
- le groupe de travail « technique », piloté par la Direction du Développement Territorial, au sein duquel les projets sont étudiés dans leur détail avec les responsables de l'opération du Grand Lyon et/ou Ville de Lyon et les membres associatifs réunis en sous-groupes

Le suivi de l'accessibilité entend le respect de la réglementation en la matière et la prise en compte des recommandations du tissu associatif afin d'assurer la continuité de l'accessibilité dans la chaîne de déplacement, pour tous les types de handicap.

Le groupe de travail issu de la CCA et intitulé « Espaces publics » comprend actuellement 20 associations représentant les différents handicaps (*voir annexe*). Une formation a été proposée par le CARPA (Collectif des Associations du Rhône pour l'Accessibilité, réunissant 25 associations représentant des handicaps différents) aux personnes participantes, dans le cadre de ces groupes de travail thématiques et techniques.

Et il est à noter que les élu/es des 9 arrondissements délégués aux handicaps se préoccupent aussi au quotidien des aménagements de voirie et d'espaces publics sur leur arrondissement.

Le bilan présenté fait état des modifications apportées aux projets suivis dans le cadre des groupes techniques. Toutefois, au cours des séances de travail, il s'avère que certaines recommandations n'ont pu être intégrées pour diverses motivations : technique (écoulement des eaux, typologie des matériaux existants...), financière (impact trop important sur l'économie initiale de l'opération...), méthodologique (calendrier avancé du projet...) et patrimoniale (secteur protégé soumis à avis de l'Architecte des Bâtiment de France...).

Le bilan ci-après montre le travail très important et très précis engagé par les services de la Ville (la DDT) avec les associations, les architectes et urbanistes, les chefs de projets du Grand Lyon... pour faire évoluer les projets urbains vers une meilleure prise en compte de l'accessibilité.

Place Bellecour (Lyon 2^{ème})

Le projet d'aménagement de la place Bellecour s'inscrit dans le cadre d'une étude globale de la partie sud de la place, allant d'Est en Ouest. Il comprend le déplacement des deux bassins et de l'aire de jeux vers la partie ouest. Une promenade a été créée le long des différents kiosques.

Depuis la 1^{ère} réunion le 19 novembre 2008, de très nombreuses réunions ont fait évoluer positivement le projet. Voici les plus récentes dans le cadre de ce Rapport :

Visite de terrain du 13 juin 2012 :

- intégration de poteaux d'angles (en cours de fabrication)

Visite de terrain du 16 octobre 2012 :

- traitement de l'escalier de l'Office de tourisme : bande d'éveil à vigilance, main courante
- intégration de bande d'éveil à vigilance au niveau des escaliers du métro

Visite de terrain du 24 octobre et 4 décembre 2012:

- modification et prolongation de la bande de guidage en direction des 2 entrées de métro et de la place.

Place des Jacobins (Lyon 2^{ème})

Le Grand Lyon a souhaité changer l'image de la place des Jacobins pour permettre, à l'une des plus anciennes places de Lyon, de redevenir un espace public axé sur sa valeur patrimoniale. Le projet revalorise la majesté de la fontaine par une composition de la place en ondes concentriques

Depuis la 1^{ère} réunion du 12 juin 2008, plusieurs réunions ont fait évoluer positivement le projet. Voici les plus récentes dans le cadre de ce Rapport :

Visite de terrain du 19 mars 2013 :

- Traitement de l'ensemble des nez de marches des emmarchements
- Suppression des ressauts des contours d'arbres
- Protection de l'arrondi abaissé au nord/est de la place (alignement de potelets)
- Traitement du passage de piéton sur la piste cyclable

Place Denuzière (Lyon 2^{ème})

Au nord de la place nautique, le projet comprend la création d'une nouvelle place publique au sein d'un secteur résidentiel, privilégiant l'usage piéton.

La logique de parcours du projet prévoit la composition de l'espace en 2 sous espaces en « déhanché » composé chacun d'une ambiance différente, avec, au centre, la rue Denuzière distribuant les 2 places.

A la demande des habitants le projet privilégie une conception paysagère et arborée :

Réunion du 25 juin 2012 : 8 personnes présentes dont 4 représentants associatifs

Modifications demandées par le secteur associatif :

- Les vastes espaces posent de réels problèmes d'orientation pour les déficients visuels : prévoir une bande de guidage (choix du modèle à valider par le secteur associatif) et des éléments indiquant la traversée piétonne (bande podotactile, interruption de la bande de guidage à étudier).
- Les bancs en béton devront être chanfreinés et permettre le transfert d'une personne en fauteuil.
- Pour le mobilier urbain, l'implantation de barrière devra être privilégiée aux potelets
- Les lisses basses délimitant les espaces plantés ne devront pas présenter d'angles dangereux et devront être détectables par une canne.
- Afin de permettre l'accès des fauteuils à l'espace engazonné, il est souhaité que le revêtement praticable se prolonge jusqu'au banc le plus à l'est.
- Les joncs des dalles et des pavés devront être traités afin d'être le plus stable possible sur la durée.

Prochaines rencontres : nouvelle analyse de plans et test de matériaux.

Place des Tapis (Lyon 4^{ème})

Le projet d'aménagement de la place des Tapis situé dans le 4^{ème} arrondissement concerne un espace de 7500m². Les objectifs du projet sont de créer un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable, de maintenir la liaison automobile Boulevard des Canuts / Boulevard de la Croix Rousse, de maintenir la qualité de fonctionnement des transports en commun et de recomposer la place avec notamment la suppression du parking actuel et l'implantation d'une fontaine.

Réunion du 25 mai 2012 : 10 personnes présentes dont 6 représentants associatifs

Objet : présentation par le maître d'œuvre des 3 esquisses réalisées et soumises également pour avis aux habitants du quartier dans le cadre des ateliers de concertation.

Les membres du groupe espaces publics ont analysé la prise en compte de l'accessibilité pour chacune des 3 esquisses. L'esquisse retenue, suite aux ateliers de concertation, correspond à l'aménagement de la place le plus respectueux de la problématique de l'accessibilité des personnes handicapées.

Des recommandations et aspects réglementaires généraux ont été par ailleurs rappelés par les représentants associatifs.

Réunion du 24 septembre 2012 : 8 personnes présentes dont 5 représentants associatifs

Objet : présentation de l'avant projet

Des remarques et recommandations ont été apportées. Elles concernaient :

- le marquage des traversées piétonnes au niveau d'un plateau surélevé aménagé
- le type de potelets à installer
- les marches dont les nez de marches sont à contraster
- les assises
- les revêtements au sol
- les possibilités d'orientation sur la place à travers des balises sonores

Visite de terrain du 16 janvier 2013 : 8 personnes présentes dont 5 représentants associatifs

Il s'agissait de tester les différents matériaux de revêtement au sol. Les représentants associatifs ont choisi et validé :

- pour le cheminement le long de la façade sud, un revêtement en dalle en grès de 40cmx60cm, plus lisse que celle prévue initialement (ce choix a coûté 45 000 euros de plus)
- l'ajout d'un cheminement en dalle en cœur de place
- un béton sablé sur les trottoirs
- des marches d'escaliers en calcaire orangé
- un béton poreux pour les pieds d'arbres

Réunion du 14 février 2013 (avec le CARPA)

Il s'agissait de valider le type de dalle : une dalle en grès des Pyrénées a été validée. Ce revêtement est plus lisse que le type de dalle prévu initialement et permettra une pose droite des dalles avec des joints nets et réguliers qui amélioreront nettement le confort.

Prochaine rencontre : test des dalles en grès

Pont Schuman et aménagements de voirie connexes (Lyon 4^{ème} et 9^{ème})

Le projet de construction du Pont Schuman sur la Saône, reliant le quartier de Vaise (9^{ème} arr.) au quai Gillet (4^{ème} arr.), s'inscrit dans la continuité du percement du second tube de la Croix Rousse et du projet d'aménagement des Rives de Saône. L'aménagement du secteur est complété par le réaménagement de l'avenue Birmingham et la requalification du quai Gillet qui permettra de dédier la passerelle Masaryk uniquement aux modes doux de déplacement.

Depuis la 1^{ère} réunion du 23 septembre 2011, plusieurs réunions ont fait évoluer positivement le projet. Voici les plus récentes dans le cadre de ce Rapport :

Réunion du 29 novembre 2012 : 8 personnes présentes dont 6 représentants associatifs

Objet : présentation des avancées du projet du pont Schuman

Éléments pris en compte :

- un repère au sol en dessous des arches lorsque la hauteur est inférieure à 2.20m
- un revêtement de l'espace piéton identique à l'espace cycliste, en asphalte. Le revêtement doit être le plus lisse possible.

Les représentants associatifs ont validé :

- L'absence de différence de couleur entre l'espace piéton et l'espace cycliste (asphalte foncé)
- Le principe de la bande séparative entre l'espace piéton et l'espace cycliste (facilement détectable pour une personne utilisant une canne, type inox)
- Le positionnement des bancs sur l'espace central, de manière longitudinale
- L'éclairage de l'espace modes doux intégré dans la main courante
- L'éclairage de la chaussée intégrée aux arches
- Le garde corps en maille rigide avec une main courante à une hauteur de 1.20 m
- Le guidage au sol grâce au bas du garde corps plein (avec une grille d'évacuation de l'eau)
- Le type de bancs (angle de l'assise arrondi)

Réunion du 13 mars 2013 : 9 personnes présentes dont 6 représentants associatifs
Objet : présentation des avancées des aménagements de voirie

Secteur de la Gare d'eau (rive droite) : voie rectiligne et aménagement d'un square

Eléments pris en compte :

- La pose d'une signalétique indiquant l'accès au square par la rampe
- La modification du revêtement du square de la Gare d'eau : les pavés ont été remplacés par des dalles granit (plus confortables)
- La modification du carrefour Gare d'eau/Commerce/Jayr : les traversées piétonnes et bandes d'éveil à vigilance ne sont pas positionnées dans les arrondis.
- Des BEV demeurent dans les arrondis pour deux traversées (Gare d'eau/Commerce et Claire/Saint Cyr) Une barrière sera ajoutée afin d'éviter les traversées en diagonale.
- Au niveau du carrefour rue de la Claire/Quai de la Gare d'eau, les associations souhaitent que la traversée de la piste cyclable par les piétons soit davantage indiquée : marquage piéton sur la piste cyclable et une BEV supplémentaire côté chaussée (clous dans la dalle granit). Pas de BEV dans le fond de trottoir.

Secteur Gillet (rive gauche)

Eléments pris en compte :

- Un revêtement du cheminement piéton en asphalte
- Un revêtement en béton désactivé au droit de la passerelle Masaryk
- Une reprise des différences de niveaux entre le trottoir et les entrées des bâtiments : suppression des marches pour accéder aux commerces (excepté au niveau du 43 quai Gillet)

Recommandations du secteur associatif :

- Signaler le cheminement à emprunter pour une personne en fauteuil arrivant de la passerelle Masaryk et se rendant vers la traversée piétonne

Secteur Birmingham (rive gauche) : prolongement du tunnel de la Croix Rousse

Eléments pris en compte :

- Un revêtement des trottoirs en béton désactivé
- Sur le trottoir Nord, la bande séparative en bordure calcaire de 2 cm de hauteur, non chanfreinée et de 30 cm de large, excepté au niveau de la place Saint Charles (nombreuses trajectoires piétonnes transversales en lien avec l'arrêt de bus notamment).
- Non positionnement des BEV dans les arrondis sauf au niveau du carrefour Gillet/Serin
- Eclairage non éblouissant

Visite de terrain du 30 avril 2013 (secteur Gare d'eau) : 6 personnes présentes dont 3 représentants associatifs

Les représentants associatifs ont validé :

- Un revêtement en asphalte lisse non grenailé pour l'espace piéton, le même que celui prévu sur l'espace cycliste
- La bande séparative en pavés (contrastée). La bordure prévue en fond de trottoir est bien nécessaire comme élément de guidage
- Le rapprochement des pictogrammes sur l'espace cycliste pour faciliter la distinction entre les deux espaces

Visite de terrain du 12 septembre 2013 (pont Schuman) : 10 personnes présentes dont 4 représentants associatifs

Les représentants associatifs ont validé :

- Le fait de ne pas positionner des repères au sol au niveau des premiers bancs (les angles arrondis ne présentent pas de danger)
- le garde corps : maillé et plein en bas, la main courante arrondie, les éclairages led positionnés dans la main courante. Une lisse plus basse est préconisée.

Recommandations du secteur associatif :

- Prévoir un asphalte moins grenailé, plus lisse
- La bande séparative doit être continue, contrastée par rapport au revêtement au sol (asphalte).
- Il est demandé de signaler l'espace piéton par un pictogramme à chaque extrémité du pont.
- La bande podotactile (au niveau des traversées piétonnes) ne doit pas être glissante ni être gênante pour les chiens guides d'aveugle.

Prochaine rencontre : second test de matériaux pour le pont Schuman

Parc Sergent Blandan (Lyon7ème)

Il s'agit de l'aménagement d'un parc sur le site de l'ancienne caserne Sergent Blandan dans le 7^{ème} arrondissement. D'une superficie d'environ 17 ha, le parc est constitué de 3 entités :

- la « Ville » (place polyvalente, un square de proximité)
- l'« Oasis » (espace surélevé de 6m – ex fort - avec des jardins suspendus, espace terrasse)
- la « Nature » (grandes pelouses sur les anciennes douves, friche végétale, des terrains de sports).

Depuis la 1^{ère} réunion du 27 juin 2011, plusieurs réunions (dont une présentation en plénière de la CCA) ont fait positivement évoluer le projet. Voici les dernières dans le cadre de ce Rapport :

Réunion du 21 janvier 2013 : 8 personnes présentes dont 5 représentants associatifs

Objet : présentation des avancées du projet - bilan des recommandations prises en compte

Les représentants associatifs ont validé :

- L'installation d'une double bande de guidage traversant la place polyvalente
- Le mobilier : les bancs en béton sur pieds
- Le choix des matériaux de revêtement au sol qui doivent être testés
- Les blocs sanitaires dont les plans ont été analysés par le CARPA (Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité) et dont les remarques étaient :
 - prévoir le boîtier d'ouverture à 1.10m de hauteur, boutons avec inscription en relief
 - les accessoires ne doivent pas gêner le transfert des personnes sur la cuvette
 - hauteur du miroir à 1.05m pour la partie basse
 - prévoir une barre de fermeture de porte, à l'intérieur du sanitaire
 - prévoir un système d'appel d'urgence adapté à tous les handicaps
- La signalétique globale du parc. Celle-ci doit être améliorée par :
 - un pictogramme pour localiser l'accès à la rampe PMR située entre la place et la partie « Oasis » surélevée
 - inscrire les pourcentages de pente (ou temps à parcourir)

Les représentants associatifs ont apporté d'autres recommandations :

- Un repère au sol est à prévoir sur les petites passerelles situées sur la place, sur le côté ne comportant pas de garde corps
- Le revêtement en stabilisé prévu dans la continuité de la passerelle doit être le plus compact possible.

Visite de terrain du 11 février 2013 et visite de terrain du 11 avril 2013 : 8 personnes présentes dont 4 représentants associatifs

Il s'agissait de tester la bande de guidage contournant la place polyvalente et les différents matériaux de revêtement au sol. Les représentants associatifs ont validé :

- une bande de guidage de 5cm de large, 1cm de hauteur non chanfreinée et présentant un contraste par rapport au revêtement au sol. La bande est située à 90cm d'une rupture de niveau, permettant alors de signaler le danger. Elle est interrompue à certains endroits afin de signaler les changements de direction possible pour entrer dans le parc.
- le stabilisé (en cœur de place et pour les cheminements secondaires du parc)
- le béton rouillé (en cœur de place)
- le béton sablé prévu sur les cheminements de la place

- un béton sablé suffisamment fin pour ne pas créer un inconfort pour les personnes en fauteuil au niveau des parvis sur 1.40m de large

Visite du 27 juin 2013 : 9 personnes présentes dont 4 représentants associatifs

Il s'agissait de vérifier l'accessibilité des blocs sanitaires, de tester le revêtement en béton sablé au niveau des parvis, et de préciser si les ruptures de niveau existantes dans la partie « Nature » nécessitaient un moyen de détection spécifique pour les déficients visuels.

Des recommandations ont été apportées concernant les escaliers :

- les nez de marche doivent être contrastés et antidérapants
- les contremarches des première et dernière marches doivent être contrastées
- une main courante doit être ajoutée

Prochaine rencontre : visite des espaces livrés (place et une partie du parc)

Projet Mazagran (Lyon 7^{ème})

Le projet Mazagran constitue la création d'un espace public au cœur du quartier de la Guillotière sur un quadrilatère d'environ 4500m², à dominante paysagère, conservant la dimension d'implication des habitants dans l'animation de cet espace (jardins partagés) et comportant une aire de jeux pour enfants.

Réunion du 23 mai 2012 : 12 personnes présentes dont 6 représentants associatifs

Objet : présentation globale du projet

Les recommandations du secteur associatif concernaient :

- le traitement des traversées piétonnes
- le choix des revêtements au sol
- le choix des essences végétales et matériaux permettant aux personnes déficientes visuelles de se repérer dans l'espace et de circuler
- un éclairage non éblouissant
- la signalétique qui doit être adaptée aux différents handicaps (dont le handicap mental)

Réunion du 11 octobre 2012 : 8 personnes présentes dont 5 représentants associatifs

Objet : présentation de l'avant projet

Recommandations du secteur associatif:

- Prévoir un repère au sol pour les installations prévues à une hauteur égale ou inférieure à 2.20m, notamment pour les structures métalliques, écran de projection.
- L'espace de détente du Nord Est de l'espace doit pouvoir être traversé par une personne en fauteuil. Cela nécessite la création d'une seconde rampe
- Il est préférable de prévoir une rampe à faible pente sur une longueur importante plutôt qu'une rampe à forte pente sur une distance plus réduite (tout en respectant la réglementation en la matière).
- Les installations artistiques faites sur le bas du mur pignon du bâtiment situé au Sud Est doivent être à des hauteurs différentes
- Il est demandé la pose de bancs à des hauteurs différentes.
- Le sanitaire automatique prévu doit bien répondre aux exigences réglementaires.
- L'accès aux personnes en fauteuil doit être possible au moins pour un des espaces de jardins partagés
- L'éclairage au sol est à proscrire (risque d'être éblouissant).
- Les matériaux pour le revêtement au sol doivent être les plus lisses possibles et non glissants. Le béton désactivé convient (dalles de béton pour les cheminements principaux), le stabilisé également s'il est suffisamment compact et bien entretenu (risque de formation de nids de poule). Les dalles sont tolérées si les joints sont suffisamment étroits.

Réunion du 3 avril 2013 : 11 personnes présentes dont 7 représentants associatifs

Objet : présentation du projet

Les représentants associatifs ont validé :

- L'éclairage prévu par des mats de 4m de haut (type abas jour diffusant une lumière douce)
- Les assises à une hauteur de 45cm demandée par les membres du conseil de quartier lors des réunions de concertation

Les représentants associatifs ont demandé :

- d'assurer une bonne assise à l'installation des dalles (prévues sur du sable compacté)
- que le stabilisé soit suffisamment compact
- de prévoir un revêtement en dalle (et non pas en stabilisé) entre le cheminement principal et l'accès aux espaces de jardinage adaptés aux personnes en fauteuil, pour garantir une continuité du cheminement.
- de contraster les nez de marches et contre marches des escaliers (main courante au delà de 3 marches)
- d'enlever une place de stationnement adapté rue Jangot afin d'en avoir une suffisamment grande pour les véhicules dont les sorties des fauteuils se font par l'arrière
- de prévoir, au niveau des traversées piétonnes environnantes, des barrières lorsqu'il existe un risque pour les déficients visuels de traverser la chaussée en diagonale
- de veiller à prévoir des paliers de repos au niveau des rampes
- de vérifier l'accessibilité des sanitaires

Les représentants associatifs ont précisé :

- qu'un élément de guidage n'est pas nécessaire sur le cheminement N/S (la différence de revêtement entre le cheminement en dalle et l'espace enherbé suffit)
- de proscrire le mobilier à bord saillant

Prochaine rencontre : nouvelle analyse du projet qui a évolué en partie avec tests de matériaux

Espaces publics de Mermoz Nord (Lyon 8^{ème})

Un suivi a été engagé en 2012 avec le CARPA qui a apporté des recommandations concernant :

- les cheminements piétons (amélioration et signalétique des cheminements piétons)
- les traversées piétonnes
- le traitement des trottoirs au niveau des entrées de garages
- le mobilier urbain (assises, potelets...)
- l'aménagement et le positionnement des places de stationnement adaptées
- les escaliers

Visite de terrain du 30 septembre 2013 : 7 personnes présentes dont 4 représentants associatifs

Les représentants associatifs ont validé :

- Les dalles en béton sablé
- La présence de bandes plus lisses le long des dalles (si elles ne sont pas glissantes)
- Le platelage bois (du fait qu'il sera présent sur une longueur peu importante – 10m max)
- L'asphalte lisse foncé pour les trottoirs
- L'asphalte légèrement grenailé, qui ne doit pas l'être davantage, prévu sur les pourtours du parc et au niveau des traversées en plateau

Recommandations du secteur associatif :

- Etudier l'ajout d'une bande de guidage en amont des traversées piétonnes où le cheminement est élargi
- Ajouter une bande de 1.40m de large avec un revêtement lisse (béton ou asphalte) pour rejoindre l'entrée du centre social
- Etudier le déplacement de la place de stationnement rue Rose Bonheur pour la rapprocher du cheminement menant au centre social.

Clos Layat (Lyon 8^{ème})

Objet : aménagement d'un parc sous maîtrise d'œuvre ville de Lyon. L'étude étant très avancée, la concertation s'est formalisée de manière restreinte avec le CARPA.

Réunion du 26 mars 2013 : 4 personnes présentes dont 1 représentant associatif (CARPA)

Recommandations du secteur associatif :

- aménagement de paliers de repos au niveau des entrées
- intégration d'une main courante au niveau des escaliers
- intégration de bancs sur le parcours « boucle des 700 »

Prochaine rencontre : test des matériaux

REMARQUES GENERALES

Les bandes guidages et les bandes séparatives

Les bandes de guidages et les bandes séparatives sont des équipements à destination des personnes déficientes visuelles qui ne font pas l'objet de dispositions réglementaires. Aussi, les préconisations définies lors des groupes techniques se font de manière empirique et essentiellement lors de test de matériaux sur le terrain. Chaque type d'aménagement réalisé est ensuite transmis au CERTU pour capitalisation et évaluation de leur niveau d'efficacité.

Les balises sonores

Au cours des derniers groupes techniques, la question de l'installation d'éléments de guidage sonore, type balises sonores, a régulièrement été soulevée par le secteur associatif. Considérées comme du jalonnement piéton, la Ville étudie l'éventualité de la mise en œuvre d'une expérimentation, compte tenu des modalités de financement et surtout de gestion à définir.

B. Accessibilité du cadre bâti (Etablissements Recevant du Public municipaux) :

La loi du 5 février 2005 oblige les collectivités à réaliser un diagnostic de leurs Etablissements Recevant du Public (ERP) de catégories 1 à 4 au premier janvier 2011.

La Ville de Lyon a fait réaliser cette étude par le cabinet Accessmétrique d'août 2007 à janvier 2011 sur l'ensemble des ERP de catégorie 1 à 4 de la Ville, soit 317 ERP qui correspondent à 443 entités étudiées (un ERP pouvant regrouper 1 école, 1 crèche, 1 gymnase...). La dépense, d'un montant de **973 000 euros** est significative d'un fort engagement de la Ville de Lyon vis-à-vis de toutes les formes de handicaps.

Le secteur scolaire représente 199 ERP sur les 317 ; puis viennent les équipements sportifs (75), les établissements culturels (49), les bâtiments du secteur social (35), les établissements d'accueil de la petite enfance (31), les lieux de culte (27), et nos 14 bâtiments mairies d'arrondissement (puisque nous avons des mairies annexes dans les 5^e et 9^e arrondissements).

Les associations membres de la CCA ont été invitées à s'inscrire dans le « **Groupe de travail cadre bâti/ERP** » issu de la CCA: 18 associations ont inscrit l'un/e de leurs membres à cette commission qui a été réunie 2 fois : le **10 mai 2012** et le **21 mars 2013**. Des documents, tableaux et chiffres ont été présentés lors de ces réunions par la Direction des Bâtiments et Travaux de la Ville, accompagnée par l'Adjointe en charge de cette délégation Mme Nicole Gay (voir documents en annexe).

Pour présenter le bilan 2012-2013 des travaux d'accessibilité des ERP Ville de Lyon, nous distinguerons les ERP existants, des constructions nouvelles ou neuves.

1 - Dans les ERP existants en travaux, ceux-ci incluent la mise en accessibilité pour les parties concernées par les travaux.

Les travaux en ce domaine sont réalisés par deux directions différentes en fonction de l'importance des travaux à réaliser.

a) - Ainsi sur la base du diagnostic cité plus haut, les services de la Direction Gestion Technique des Bâtiments ont d'ores et déjà réalisé de nombreux travaux dits « de maintenance » ou « de petits aménagements » permettant de lever les obstacles à l'accessibilité relevés dans le diagnostic du cabinet Accessmétrie dans différents ERP de la Ville de Lyon. Cela représente une dépense de **1 million €** pour la période 2009-2013 et une montée en puissance progressive des dépenses.

Ainsi pour cette année 2012-2013, environ **759 500 €** ont été consacrés à ce type de travaux d'accessibilité dans les différents ERP, dont **360 000 €** depuis début 2013 :

- *Sanitaires PMR* : à la mairie du 2^e arrdt (10 000 €.), mais aussi dans différents groupes scolaires dont Diderot dans le 5^e arrondissement (55 000 €), Jean Jaurès dans le 6^e arrondissement (44 270 €.) pour ne citer que quelques exemples.

- *Circulations (rampe, portes, etc.)* : à l'Opéra de Lyon (15 000 €.), mais également dans différents groupes scolaires dont la maternelle Raoul Dufy dans le 1^{er} arrondissement (17 500 €.), dans la Maison de Quartier Ravier (20 000 €.) dans le 7^e arrondissement, à l'église Saint Pierre de Vaise (40 175 €) et au gymnase Jean Zay dans le 9^e arrondissement (12 000 €.).

- *Communication (pose de visiophone, etc.)* : dans la bibliothèque annexe du 4^{ème} arrondissement (17 500 €.).

b) - Par ailleurs, la Direction de la Construction inclut un volet accessibilité dans la grande majorité de ses opérations de réhabilitation ou de rénovation.

Tous les travaux de mise aux normes des ascenseurs dans le cadre de la Loi de Robien intègrent la mise en accessibilité (84 bâtiments, soit 184 ascenseurs). La part consacrée à l'accessibilité dans les mises aux normes des ascenseurs depuis le début du mandat est estimée à **767 000 €**

Depuis 2008, les opérations de travaux de restructuration de bâtiments prévoient des travaux spécifiques de mise en accessibilité comme la création d'ascenseur, la mise en œuvre de rampe pour personnes à mobilité réduite, la création de sanitaires adaptés (à un ou plusieurs niveaux du bâtiment), la création d'espaces d'attente sécurisés (depuis l'arrêté de septembre 2009), la mise en place de portes PMR, la pose de visiophone, la mise aux normes des escaliers, une alarme incendie centralisée, ou l'installation de guichet PMR.

Cela représente 39 opérations pour un montant de **8 117 300 €** depuis 2008. Dont pour cette année 2012-2013, **2 425 345 €** qui ont été consacrés à ces différents aménagements.

Citons par exemple :

Enfance : RAM Baby Duch (visiophone, sanitaires PMR, portes PMR) pour 276 491 €.

Culture : Auditorium Maurice Ravel (sanitaires et portes PMR, mise aux normes escaliers, guichet PMR) pour 508 000 €.

Scolaire : Groupe scolaire ALIX (Lyon 2^e) : visiophone, sanitaires et portes PMR, centrale incendie pour 344 268 € ; Groupe scolaire LOUISE (Lyon 3^e) : visiophone, sanitaires et portes PMR pour 39 000 € ; Groupe scolaire Ferry Montaigne (Lyon 6^e) : visiophone, portes PMR, mise aux normes escaliers et main courante pour 49 960 € ; GS JP Veyet (Lyon 7^e) : ascenseur, sanitaires et portes PMR, centrale incendie pour 144 700 € ; Groupe scolaire Combe Blanche (Lyon 8^e) : ascenseur, sanitaires et portes PMR, centrale incendie pour 75 500 € ; Groupe scolaire Jean Mermoz (Lyon 8^e) : sanitaires et portes PMR pour 92 875 € ; Groupe scolaire Audrey Hepburn (Lyon 9^e) : sanitaires et portes PMR pour 66 880 € ; Groupe scolaire Chapeau Rouge (Lyon 9^e) : portes PMR et aménagements extérieurs pour 13 600 €.

Solidarités jeunesse : réaménagement Espace Montchat – MJC (ascenseur, visiophone, sanitaires et portes PMR, centrale incendie, espace d'attente sécurisé, main courante, et guichet PMR) pour 211 505 €.

Sport : stade Balmont (élevateur, guichet PMR) pour 70 925 €, réaménagement et mises aux normes des bassins Nord du Centre Nautique du Rhône (élevateur, sanitaires et portes PMR, centrale incendie, mise aux normes escaliers, aménagements extérieurs et guichet PMR) pour 300 791 €.

Mairies d'arrondissement : réaménagement de la Mairie du 7^e arrdt (ascenseur, sanitaires et portes PMR, centrale incendie, espace d'attente sécurisé et guichet PMR) pour 143 380 €.

2 - Tous les nouveaux ERP en construction sont actuellement réalisés dans le respect de l'accessibilité.

Toutes les opérations neuves comportant un Permis de Construire accordé après 2007 sont accessibles. Depuis le début du mandat, une bonne trentaine d'opérations de constructions neuves ont ainsi été menées par la Direction de la Construction pour un montant global de **130 943 000 €**.

Exemples d'opérations livrées sur 2012-2013 :

Administration Générale : vestiaires du Jardin Botanique au parc de la Tête d'Or
Enfance : EAJE Casimir Perrier (Lyon 2°), ZAC de la Buire (Lyon 3°), ZAC Bon Lait (Lyon 7°)
Scolaire : Ecoles Julie Victoire Daubié (Lyon 7°) Marie Bordas (Lyon 8°)
Solidarités Jeunesse : MJC Perrache
Sports : Halle d'Athlétisme de la Duchère

3 - Une enveloppe supplémentaire de 3 millions d'euros dédiés à l'accessibilité a été décidée par le Maire pour compléter les autres travaux d'accessibilité; elle est répartie comme suit :

- ▶ **une enveloppe dédiée de 1.2 million d'€** votée par le Conseil Municipal en décembre 2012 pour des mises en accessibilité ponctuelles dans chaque arrondissement, sur la base d'une liste de petits projets,
- ▶ et **1.8 million d'€** pouvant être mobilisé autant que de besoin pour des actions thématiques et/ou pour abonder des enveloppes de travaux :

Exemples d'opérations co-financées par les 1.8 million d'euros :

Culture : palais de Bondy 200 K€
Enfance : crèche Tissot (visiophone, sanitaire PMR, élargissement porte) 15K€
Espaces Publics : accessibilité espace d'accueil du nouveau cimetière de la Guillotière 30 K€
Scolaire : Ecoles Condé et Doisneau (accessibilité PMR) 370 K€
Sport : Patinoire Charlemagne (bandes podotactiles, nez de marche..) 50 K€
Etude pour les EAS (espaces d'attente sécurisés) : 166 K€

Les élu/es et les services techniques de la Ville de Lyon sont particulièrement sensibilisés et mobilisés sur la question de l'accessibilité. Ils travaillent chaque jour à améliorer l'accessibilité dans les ERP existants et à la parfaire dans les bâtiments en construction, dans la perspective de répondre aux attentes de la loi de 2005.

C. Autres groupes de travail : la Labellisation de « Commerces handi-accueillants »

Lancé par la Ville de Lyon en 2007 (délégations Handicaps et Commerces), le Label « Commerces handi-accueillants » est décerné aux commerces de proximité répondant à des critères d'accueil et d'accessibilité de leurs locaux. Cette démarche s'inscrit dans l'obligation légale faite aux commerces, comme tout Etablissement Recevant du Public, d'être accessibles au 1^{er} janvier 2015.

Mise en œuvre à l'échelle des arrondissements, en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap, les associations de commerçants/management de centre-ville et les chambres consulaires, cette démarche vise à sensibiliser, informer et conseiller les commerçants à la prise en

compte de l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans leurs locaux. Par des aménagements simples et un accueil adapté, les commerçants peuvent ainsi développer leur rôle de service de proximité.

Un questionnaire a été élaboré par la Ville, des visites dans les magasins sont organisées, puis le groupe de visite se réunit pour donner ou pas le Label. Une cérémonie de remise du Label a lieu dans les mairies d'arrondissement.

Après une période test sur deux territoires (8^{ème} arrondissement et Presqu'île), puis un élargissement du dispositif en 2009 aux 4^{ème} et 9^{ème} arrondissements, le Label « Commerces handi-accueillants » a poursuivi son déploiement en 2012-2013 sur les 5^{ème} et 7^{ème} arrondissements.

Porté par les mairies d'arrondissement, le Label existe aujourd'hui dans 5 arrondissements. (4, 5, 7, 8 et 9^{ème} arrondissements). Au 30 septembre 2013, 252 commerces ont été labellisés.

La liste des commerces labellisés est disponible sur le site lyon.fr.

En 2012, la Ville de Lyon a élaboré, en partenariat avec le CARPA, un guide à destination des commerçants renseignant les obligations réglementaires ainsi que des recommandations sur l'accueil et l'accessibilité des commerces (*en annexe, la plaquette de présentation de la démarche + le guide sur l'accessibilité des commerces*).

Sur 252 commerces labellisés en septembre 2013, il y a :

7 commerces labellisés dans le 1^{er} arrondissement (lors du précédent mandat)

32 commerces labellisés dans le 2^{ème} arrondissement (lors du précédent mandat)

52 commerces labellisés dans le 4^{ème} arrondissement (dans le mandat actuel)

9 commerces labellisés dans le 5^{ème} arrondissement (idem)

9 commerces labellisés dans le 7^{ème} arrondissement (idem)

101 commerces labellisés dans le 8^{ème} arrondissement (idem)

42 commerces labellisés dans le 9^{ème} arrondissement (idem)

Plusieurs villes de l'agglomération lyonnaise ou en France ont pris appui sur notre expérience pour lancer elles aussi un « Label commerces handi-accueillants ».

3. Focus sur... la petite enfance et l'accueil de la différence

Toute la politique handicap de la Ville de Lyon n'a pas à figurer dans ce Rapport concernant les travaux de la CCA. Mais un focus sur un aspect non traité de cette politique permet de mieux connaître l'action multiple de la Ville. Après un focus sur les bibliothèques lors du 1^{er} Rapport, voici donc un focus sur la petite enfance dans ce 2^{ème} Rapport.

Les structures d'accueil de jeunes enfants concourent depuis longtemps à Lyon à l'inclusion sociale des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Avant même la loi-cadre de 2005 sur le handicap, le décret d'août 2000 encadrant le fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) avait inscrit pour la première fois dans la loi, la volonté politique de soutenir cet accueil.

L'adhésion de la Ville de Lyon aux Réseaux « Ville santé » et « Villes éducatrices » en 2001 permettait de confirmer cette orientation, formalisée en 2003 à la Direction de l'Enfance, lors de la rédaction de son projet social et éducatif, dont un des axes est de favoriser l'accueil de l'enfant différent.

A. Une tendance à la hausse confirmée par les chiffres :

Le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis au sein des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) municipaux et associatifs et du Service d'Accueil Familial (SAF) de la Ville a régulièrement augmenté depuis 2003:

- en 2003, toutes structures concernées (3750 places) : 70 enfants différents étaient accueillis dans 16 structures;
- en 2006 toutes structures concernées (4138 places) : 140 enfants différents (dont 120 enfants de moins de 4 ans) étaient accueillis dans 55 EAJE ;

- en 2011, toutes structures concernées (5476 places) :168 enfants différents étaient accueillis dans les 64 EAJE ; dont 48 dans les établissements Ville de Lyon ;
- en 2012, 75 enfants différents ont été accueillis dans les établissements Ville de Lyon¹.

La création ou le déploiement d'équipements ont également permis de développer l'accueil des enfants en situation de handicap au sein de structures plus spécialisées dont le projet est d'accueillir dans un même lieu enfants valides et enfants porteurs d'un handicap (1/3 des places leur sont réservées) :

- augmentation de la capacité d'accueil de la crèche gérée par l'association « Une Souris Verte » de 18 places en 1991, à 32 places en 2010, suite à l'installation dans des locaux neufs et adaptés
- ouverture en septembre 2012 du « Jardin des enfants » dans le 9^{ème}, accueillant 11 enfants différents sur 24 places
- enfin ouverture de deux micro-crèches (de 10 places chacune):
 - en 2012 : « Bulle d'éveil » dans le 2^{ème} arrondissement
 - en avril 2013 : « Souris 7 » dans le 7^{ème} arrondissement.

B. Un axe de travail prioritaire de la Direction de l'Enfance : promouvoir un partenariat structuré pour mieux accueillir les enfants en situation de handicap

L'accueil des enfants différents nécessite une réflexion et une collaboration au long cours avec les partenaires, les services de la Ville de Lyon et avec les familles pour mettre en place un accueil de qualité.

a. Un partenariat extérieur :

- **le Réseau « Différences et Petite Enfance »**. Créé en 2004 dans le cadre du projet Social et Educatif, son animation a été confiée à l'association « Une Souris Verte » (association née en 1989) reconnue pour son expérience dans le champ de l'accueil de la différence. Le Réseau s'est donné pour objectifs de
 - soutenir et développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE associatifs, municipaux et chez les assistantes maternelles
 - accompagner et soutenir les professionnels (centre de ressources à « Une Souris verte »
 - développer un partenariat et une complémentarité entre les différents acteurs de la petite enfance.

Ce réseau propose des activités et des outils, en direction des professionnels :

- lettre d'information **Info Pro** trimestrielle ;
- ateliers professionnels ;
- cahier technique ;
- des activités, ouvertes à l'ensemble des acteurs de la petite enfance ;
- l'accès au centre de documentation ;
- des soirées grand débat avec vidéo ou spectacle ouvertes à tous;
- valises pédagogiques thématiques.

A titre d'exemple, les valises pédagogiques thématiques (éveil sensoriel, musical...) sont en prêt auprès des établissements. Elles proposent du matériel et des idées d'activités de sensibilisation à la différence. Elles permettent à l'enfant en situation de handicap de trouver aisément sa place. Elles demeurent facilement utilisables dans les structures et adaptables à tous les enfants accueillis. Elles connaissent un grand succès auprès des équipes de terrain, ainsi la dernière réalisée en 2012 sur l'alimentation affiche un planning d'emprunt complet pour les 12 mois à venir. De même les ateliers professionnels de temps d'échanges de pratiques affichent en général des sessions complètes.

- **les réseaux locaux professionnels sur le handicap de l'enfant** dans un objectif d'optimisation et de priorisation et en coordination avec les autres directions de la ville:
 - Groupe petite enfance et handicap du Conseil général du Rhône ;

¹ Ces données ont été obtenues grâce à la mise en place de l'observatoire (voir b).

- Groupe dans le cadre de la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE) ;
- Conseils locaux de santé mentale (1°, 3°, 4°, 5°, 7°,8°, 9°) ;
- Réseau professionnel R4P, Salon Handica, Forum Enfance Accueil de la Souris Verte.

b. Un partenariat interne et inter-services :

Afin de favoriser la transversalité, deux instances ont été créées dès 2003 :

- **Le groupe Handicap** piloté par la Direction de l'Enfance, rebaptisé en 2013 « Groupe ressource handicap ».

Du fait de l'appropriation de l'accueil de la différence par les équipes terrain et au niveau central, il est apparu nécessaire de leur apporter un appui opérationnel, de soutenir et diffuser des pratiques.

Le « Groupe ressources » composé des différents métiers de terrain de la Direction de l'Enfance (auxiliaires puéricultrices, infirmières, éducatrices de jeunes enfants, médecins, psychologues, coordinatrices) a deux fonctions:

- d'une part apporter un regard pluridisciplinaire sur des situations en cours ou à venir. Les professionnels des structures peuvent ainsi saisir le groupe pour lui exposer une situation particulière. L'analyse de ces expériences permettra de mieux repérer les besoins, les difficultés et les freins éventuels à l'accueil de ces enfants et de mettre en place des actions spécifiques (besoin en formation, accompagnement, éléments facilitateurs, préparation d'un accueil ou d'une fin d'accueil, etc.).
- d'autre part, le groupe a également une fonction d'observatoire: nombre d'enfants accueillis, profil (pathologies, âge d'entrée, âge de départ, parcours, partenariat mis en place, etc.), recueil et analyse des demandes des familles qui n'ont pu être satisfaites.

- **Le groupe « Vivre Ensemble à l'école »** piloté par la Direction de l'Education, dont fait partie la Direction de l'Enfance. L'objectif de ce groupe est de mieux accueillir les enfants en situation de handicap dans les écoles et dans les structures. Des actions de sensibilisation des enfants et des adultes au handicap sont organisées au sein des établissements scolaires mais également auprès des animateurs d'Accueils de Loisirs : « les Mercredis de Lyon ».

C. Vers un parcours facilité et personnalisé pour l'enfant en situation de handicap en lien avec le Conseil général

Lors du recueil de la demande des familles par les Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance (PAIPE), ou par tout autre professionnel petite enfance, une organisation de l'accueil se met en place.

Les modalités de cet accueil sont établies à partir de l'expertise: du service médico-psychologique (médecins, psychologues) de la Direction de l'Enfance, de l'équipe de l'établissement, du groupe ressources handicap et du partenariat établi (les puéricultrices des services de PMI et les acteurs du soin de la petite enfance : Centres médico-psychologiques et Centres d'action médico-sociale précoce notamment).

Lors des commissions d'admission, le point « santé » permet d'appuyer les demandes des familles.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en œuvre par le médecin de l'établissement en lien avec les familles et les services de soins. Un suivi de l'accueil de l'enfant est assuré par l'équipe et associe les familles au projet de vie de leur enfant.

L'accueil des enfants différents peut se poursuivre au-delà de 3 ans. Un accompagnement du projet parental vers la scolarité ou une autre structure accueillante et/ou de soin (type IME, CATTP,..) en lien avec les services concernés est réfléchi et structuré.

Parfois, un accueil mixte : structure petite enfance - école maternelle, ou crèche – CATTP est privilégié, en lien avec le service de soin, le temps nécessaire pour permettre un accueil ou un projet scolaire de qualité pour l'enfant et sa famille.

L'accueil de l'enfant porteur de handicap constitue un enjeu majeur d'accueil de la diversité. Cette dimension demeure partagée par les équipes de terrain qui ont développé une forte motivation pour accueillir des enfants différents, et qui sont également attentives à l'accueil des parents en situation de handicap.

Le travail transversal mené entre Directions illustre l'ambition de la Ville sur le champ du handicap. A travers son label Diversité, la Ville de Lyon s'implique activement dans la prise en charge de tous les citoyens, à tous les âges de la vie sans discrimination. Cette reconnaissance globale du droit à la différence, par le personnel des établissements, ouvre aussi un champ prometteur dans le domaine du droit à la différence dans la société.

Conclusion :

Le présent rapport a été présenté pour concertation aux associations lors de la CCA du 23 octobre 2013. Il a été légèrement retouché par quelques amendements provenant des associations, en direct ou par mel. Puis il a été approuvé par la CCA.

Le partenariat entre la Ville de Lyon et les associations membres de la CCA est considéré comme fondamental par les 2 parties pour améliorer l'inclusion des personnes handicapées sur le territoire lyonnais et dans toute la vie de la Cité.

Annexes :

- 1. Délibération de refonte de la CCA du 2 avril 2012
- 2. Composition de la CCA en 2012 (arrêté du Maire enregistré le 14 mai 2012)
- 3. Composition des 2 groupes de travail de la CCA en 2012/2013 : groupe ERP et groupe Espaces publics
- 4. Travaux de maintenance ou de petits aménagements d'accessibilité dans les ERP au 16 juillet 2013
- 5. Opérations ERP du Plan de mandat 2008/2014 avec prise en compte de travaux d'accessibilité (réhabilitation)
- 6. Travaux d'accessibilité sur divers ERP (délibération en Conseil municipal du 17 décembre 2012 pour 1,2 million d'euros)
- 7. Plaquette de présentation du Label Commerces handi-accueillants